

# COMPTE-RENDU

## de la séance du Conseil Municipal

Du mardi 01 décembre 2015 à 18 h 30

.....  
L'an deux mil quinze et le premier du mois de décembre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

### PRESENTS :

Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Gilbert De Sacramento, Jocelyne Dupuy, Jean-Paul Foncel, Alain Metge, Yves Micas, Romain Nunez, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

**ABSENT EXCUSE :** Paul Rogalle

Secrétaire de séance : Jean-Paul Foncel

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Approbation** du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 novembre 2015

---

### Délibérations :

**N° 1 :** Mise en place d'une gratification pour le personnel en contrat aidé et les apprentis

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal valide une gratification pour le personnel en contrat aidé et les apprentis*

**N° 2:** Actualisation régime indemnitaire (grade adjoint administratif P<sup>al</sup> 2<sup>ème</sup> classe)

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal actualise le régime indemnitaire*

**N° 3 :** Choix entreprise de nettoyage pour le village de vacances : accord de principe pour cette prestation. Proposition de la société PRO NET 54,80 € ttc. En attente d'un deuxième devis de la société SNASO.

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal retient le moins-disant*

**N° 4 :** Décision modificative :

|                          | Dépenses  |                                 | Recettes  |
|--------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| c/1641 capital prêt      | + 2 254 € |                                 |           |
| c/165 caution            | - 560 €   | c/165 caution                   | + 488 €   |
| c/2151 réseau voirie     | - 1 206 € |                                 |           |
| c/6573 Fonds de concours | - 4 767 € | c/74126 contingent aide sociale | + 4 767 € |

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal adopte la décision modificative*

**N° 5** : Fonds de concours exceptionnel versé à la communauté de communes pour la mise en place des rythmes scolaires : 4 766.28 €

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal valide la proposition de fonds de concours exceptionnel*

**N° 6** : le SDE 09 propose 3 sites pour implanter une borne de recharge pour véhicules électriques : Foirail, place du 11 novembre et place de la poste. Le conseil émet un avis prioritaire pour le haut du parking de la poste sous réserve de la capacité électrique et de l'implantation du quai de bus. Implantation définitive lors de la concertation avec le SDE09.

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal valide l'emplacement sous réserve des conditions énoncées*

**N° 7** : Choix bureau d'étude pour assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traverse du village : une seule proposition de S'PACE (Sophie Privat Assistance Conseil en Environnement) pour 11 700 € HT

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal retient la proposition du bureau S'PACE*

**N° 8** Proposition par la commission travaux de retenir la société Terrefort ingénierie pour le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre 5 500 € HT

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal retient le bureau d'étude Terrefort*

**N° 9** : Remplacement parquet Espace Jean-Nayrou :

2 devis pour le parquet

Entreprise Eychenne : 16 420 € ht

Menuiserie Antras : 18 488,76 € ht

et 3 pour le carrelage devant le bar.

Menuiserie Antras : 1 242.01 € ht

RDM : 880 € ht

SV Construction de 1 200 € à 1 500 € ht

*Par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Eychenne pour le parquet et l'entreprise RDM pour le carrelage*

**N° 10** : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : proposition de Madame la Préfète : Grand Couserans

*Par 5 voix Pour, 9 Contre, 0 Abstention, le conseil municipal refuse la proposition*

### **Questions diverses**

- Indemnités du personnel 2016 : enveloppe 15 000 €
- Stagiairisation Guillaume Mazerolles adjoint technique 2è cl. au 15/04/15
- Habillement du personnel technique 2015 : 1 500 € d'équipements

- Pot de départ à la retraite de Aimé Claustre : 29 décembre 2015 à 19 h 00
- Contingent aide sociale 2015 : 31 775,22 € reversé par la communauté de communes du séronais-117.
- Forêt indivis Montagagne/La Bastide : convention entre la commission syndicale et les communes de Montagagne et La Bastide de Sérou pour le prêt de 8 000 €
- Notification DETR 2015 toiture école primaire : 15 000 €
- Arbres menaçant de tomber sur la voie publique : faire un courrier aux propriétaires concernés
- Véhicule épave sur le domaine privé : suivre la procédure de mettre en demeure le propriétaire du terrain où est situé le véhicule.
- Rappeler dans le Bastidien la réglementation sur l'entretien et la plantation des arbres et l'enlèvement des véhicules épaves
- Faire un courrier d'accompagnement à la délibération du Projet de schéma départemental de coopération intercommunale demandant l'aide des services de l'Etat pour préparer ce regroupement
- Le conseil est favorable à l'unanimité pour s'engager sur la perspective de la commune nouvelle. Il demande que soit fait en amont un travail collectif afin d'étudier les tenants et aboutissants de cette création

La séance est levée à 20 h 51

Alain METGE  
Maire de La Bastide de Sérou

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Metge', is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains some illegible text, likely the name of the commune and the date.